



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale
UNEP/CMS/Résolution 12.25
Français
Original: Anglais

**PROMOUVOIR LA CONSERVATION DES HABITATS INTERTIDaux ET AUTRES
HABITATS CÔTIERS POUR LES ESPÈCES MIGRATRICES**

Adoptée par la Conférence des Parties lors de sa 12^e réunion (Manille, Octobre 2017)

Rappelant les principes fondamentaux de la Convention, énoncés dans l'Article II, selon lequel il faut prendre des mesures individuellement ou en coopération en vue d'éviter qu'une espèce migratrice ne devienne une espèce en danger et accorder une attention particulière aux espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable, prendre les mesures appropriées et nécessaires pour conserver ces espèces et leur habitat,

Rappelant également Le Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 qui cherche à promouvoir des interventions stratégiques qui notamment réduisent les pressions directes sur les espèces migratrices et leurs habitats et que « [t]ous les habitats et les sites essentiels pour les espèces migratrices sont recensés et font l'objet de mesures de conservation par zone, afin de maintenir leur qualité, intégrité, résilience et fonctionnement... »,

Reconnaissant l'importance critique des habitats intertidaux et des habitats côtiers et estuariens associés, pour de très nombreuses espèces migratrices, dont beaucoup sont inscrites à l'Annexe I (Annexe à la présente Résolution) et à l'Annexe II de la Convention, incluant sans toutefois s'y limiter oiseaux, cétacés, dugongs, tortues et poissons et que ces zones peuvent être importantes comme sites de reproduction, de mue ou durant les périodes de non-reproduction,

Rappelant la Résolution 11.25 concernant le besoin urgent de créer des réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées de manière à répondre aux besoins des espèces migratrices, dans la mesure du possible tout au long de leurs cycles de vie et à travers l'ensemble de leurs aires de migration,

Rappelant également le Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration (Résolution 11.14) qui prône l'établissement d'une initiative mondiale pour la restauration et la gestion des zones humides côtières, promues par la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Ramsar pour renforcer les efforts pour gérer les paysages afin de répondre aux besoins des oiseaux migrateurs, y compris par le biais d'une intégration de ces besoins dans les politiques d'affectation des sols, la désignation de couloirs d'habitats et de réseaux écologiques transfrontaliers protégés,

Consciente que d'autres accords et cadres multilatéraux sur l'environnement ont prêté une attention spéciale au besoin urgent de conserver et de gérer de manière durable les zones humides intertidales et côtières, notamment la Convention de Ramsar (par les Résolutions VII.21, VIII.4, VIII.32, X.22 et XII.13), la Convention sur la diversité biologique (par la COP VII/5 Examen de la diversité biologique marine et côtière effectué dans le cadre du Programme de travail sur la biodiversité marine et côtière), l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie ; le Mémoire d'accord relatif aux tortues marines de la côte Atlantique d'Afrique de l'Ouest et de l'océan Indien-Asie du Sud-Est; le Partenariat pour la voie de migration Asie orientale-Australasie, le Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental et l'Initiative pour les oiseaux migrateurs de l'Arctique,

Notant les expériences positives récentes de la désignation du Site du patrimoine mondial transfrontalier pour les zones humides intertidales entre autres comme sites d'importance internationale pour les espèces migratrices, notamment l'Initiative sur les itinéraires aériens de la mer de Wadden reliant le site du partenariat mondial de la mer de Wadden (Pays-Bas, Allemagne et Danemark) et le Banc d'Arguin WHS (Mauritanie) et appuyant la nomination des Bijagos (Guinée-Bissau),

Consciente du potentiel pour des initiatives similaires pour d'autres zones humides intertidales importantes ; et *se félicitant* des mesures prises par les pays côtiers de la mer Jaune pour la nomination au Site du patrimoine mondial de leurs zones humides côtières,

Notant que la Résolution XII.13 de Ramsar sur les zones humides et la prévention des risques de catastrophe, se référant aussi à la Décision XII/19 de la CDB sur la conservation et restauration des écosystèmes « salue les initiatives en appui à la conservation et la restauration des zones humides côtières, notamment les possibilités de développer une initiative « Caring for Coasts » (Prendre soin des côtes) dans le cadre d'un mouvement mondial pour la restauration des zones humides côtières, et encourage les Parties contractantes à envisager de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette proposition d'initiative »,

Notant néanmoins qu'en dépit de l'attention et de la reconnaissance internationales pour la conservation et les programmes nationaux de conservation, les habitats intertidaux dans la plupart des régions du monde restent soumis à des pressions extrêmes, y compris les revendications territoriales pour le développement, la pollution et les utilisations inappropriées et non durables, qui suppriment ou diminuent la capacité de ces habitats, non seulement à soutenir les espèces migratrices et autres mais aussi à faire vivre les communautés humaines qui dépendent des multiples services écosystémiques des habitats intertidaux économiques et diminuent leur capacité à séquestrer le carbone (« carbone bleu »),

Consciente que la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides intertidales posent des problèmes pratiques particuliers, y compris le fait qu'elles peuvent relever de la juridiction de nombreux organismes gouvernementaux nationaux et locaux, que beaucoup chevauchent des frontières internationales ou nationales intérieures, leur emplacement à l'extrémité des bassins hydrographiques qui peut se traduire par une augmentation de la pollution ainsi que par une réduction importante et une perturbation des flux de sédiments essentiels pour le fonctionnement des écosystèmes en raison des ouvrages pour la régulation des eaux, par exemple que des barrages en amont et des ouvrages de protection contre les crues, les apports fluviaux de sédiments vers les deltas et autres littoraux meubles étant d'une importance critique; l'empiètement d'espèces étrangères envahissantes comme les crustacés, les mangroves et les espèces de spartine (*Spartina*), et des populations humaines importantes qui exercent des pressions intenses sur le développement venant tant de la terre que de la mer, *mais notant* de bons exemples comme dans la mer internationale de Wadden où ces obstacles ont été surmontés avec succès,

Rappelant que la Résolution 26 du Congrès mondial sur la conservation de l'UICN en 2016 intitulée *Conservation des habitats intertidaux et des oiseaux d'eau migrants de la voie de migration Asie de l'est-Australasie, en particulier en mer Jaune, dans un contexte mondial*, « Demande à la Directrice générale, aux Commissions et aux Membres de l'UICN d'examiner, conjointement avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et la Convention de Ramsar sur les zones humides, comme il convient, d'élaborer des plans de gestion nationaux/régionaux pour les oiseaux migrants dans des «zones humides côtières économiques » (c.-à-d. celles qui servent à la production de coquillages, à l'aquaculture, à la pisciculture et les marais salants) dans l'intérêt des populations d'oiseaux migrants et de leurs habitats qui abritent beaucoup d'autres espèces »,

Reconnaissant que les actions visant à conserver et à utiliser de manière durable les étendues intertidales et d'autres zones côtières humides peuvent aussi contribuer à réaliser les nombreux objectifs d'Aichi dans le cadre du Plan stratégique pour la biodiversité, les Objectifs de développement durable des Nations Unies et l'Accord de Paris (UNFCCC 2016),

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Invite* les Parties, en priorité, à renforcer substantiellement leurs efforts visant à conserver et à promouvoir l'utilisation durable des zones humides intertidales et d'autres habitats côtiers d'importance pour les espèces migratrices partout dans le monde;

Forum sur les zones côtières

2. *Demande* au Secrétariat d'explorer activement avec d'autres Accords multilatéraux sur l'environnement pertinents¹, dans la mesure des ressources disponibles, la possibilité de mettre en place un « Forum sur les zones côtières » à l'échelle mondiale afin d'attirer davantage l'attention sur la conservation et l'utilisation durable des zones humides intertidales et des habitats côtiers associés dans le cadre de programmes de travail pertinents, partager les expériences et les connaissances sur les solutions liées à la conservation et à la gestion de ces écosystèmes, et encourager les parties prenantes à appuyer cette initiative;
3. *Demande* au Conseil scientifique, de faire appel, dans la mesure des ressources disponibles, aux organes subsidiaires scientifiques d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, afin d'établir un groupe de travail multi-intervenants, dans le cadre du Forum sur les zones côtières proposé qui formulerait des orientations mondiales sur la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion d'« habitats côtiers en activité », en particulier en élaborant des stratégies et des modèles de développement économique, qui maintiennent le caractère écologique et la fonctionnalité de ces habitats au bénéfice des communautés locales et des espèces migratrices et de soumettre ce projet d'orientations à la COP13;
4. *Invite instamment* les Parties et le Conseil scientifique, dans la mesure des ressources disponibles, à soutenir le lancement, dans le cadre du Forum sur les zones côtières, d'une initiative « Prendre soin des côtes » visant à promouvoir la restauration des zones humides côtières et d'autres habitats pertinents, et à y participer ;

Aires protégées

5. *Exhorte* les Parties, en conformité avec l'Objectif 10 du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023, à donner une protection urgente aux dernières zones humides intertidales et aux zones d'habitats côtiers associées d'importance internationale, notamment mais pas exclusivement, dans les régions côtières qui enregistrent de fortes pertes de zones humides intertidales, notamment en Asie, en accordant une attention particulière aux sites qui constituent une partie des réseaux de sites critiques des espèces migratrices, comme le Réseau des itinéraires aériens d'Asie de l'Est-Australasie et le Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental;

¹ Comprenant potentiellement mais sans s'y limiter la Convention de Ramsar, la Convention sur la diversité biologique, la Famille CMS, le Partenariat pour la voie de migration Asie de l'Est-Australasie, l'Initiative pour les oiseaux migrateurs de l'Arctique du Conseil de l'Arctique, les gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales internationales et nationales pertinentes, les experts et autres acteurs

6. *Exhorte également* les Parties possédant des sites intertidaux qualifiés à envisager de les nommer aux Sites du patrimoine mondial comme les sites de Ramsar, y compris comme sites transfrontaliers sériels selon qu'il conviendra, et comme pour les oiseaux d'eau et autres espèces migratrices formant potentiellement des réseaux de sites écologiques avec d'autres sites clés, en conformité avec la Résolution 11.25, et en se fondant sur l'approche de l'Initiative de l'itinéraire aérien de la mer de Wadden;
7. *Encourage* les Parties à faire en sorte que les limites des aires protégées intertidales englobent l'ensemble de l'écosystème important pour les oiseaux d'eau migrateurs et d'autres espèces migratrices dépendantes, y compris les sites de repos intérieurs; et *invite instamment* les Parties à examiner et modifier les limites des aires protégées concernées à cette fin et à créer de nouvelles aires protégées selon le cas;

Solutions à la perte d'étendues intertidales

8. *Encourage* les Parties à reconnaître pleinement l'importance internationale de leurs zones humides intertidales pour les espèces migratrices et les services écosystémiques en suspendant l'approbation subséquente de la conversion des étendues intertidales (revendications territoriales) sur les sites prioritaires pour les espèces migratrices et autres formes de biodiversité, indépendamment de l'état de protection, jusqu'à ce qu'une évaluation complète de l'économie des services écologiques et des besoins d'identification pour les espèces migratrices et autres formes de biodiversité puisse être achevée;
9. *Invite instamment* les Parties, en conformité avec l'Objectif 4 du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023, de retirer ou de modifier toute incitation perverse à convertir des habitats intertidaux ou d'autres habitats des zones humides côtières, et en outre, de mettre en œuvre des mesures de protection durable des côtes pour l'adaptation au climat, la défense des côtes et la réduction des risques. Dans l'esprit des solutions novatrices basées sur la nature, y compris les principes « Building with nature » (Construire en respectant la nature) qui assurent l'entretien et la restauration des vasières, des bancs de sable, des îles barrières et d'autres habitats critiques comme les mangroves, marais salants et herbiers marins;
10. *Encourage* les Parties à élaborer des projets pilotes pour démontrer l'impact positif net à l'échelle des voies de migration des zones très sensibles, y compris des approches de compensation qui impliquent les compagnies et les gouvernements;
11. *Exhorte* les Parties et *invite* les États de l'aire de répartition non-Parties à assurer que les besoins en sédiments côtiers provenant des apports fluviaux soient maintenus à travers la régulation des flux venant de barrages ou d'autres structures de régulation des eaux moyennant l'application des orientations de la Convention de Ramsar sur les flux environnementaux (Résolutions VIII.1 and X.19);
12. *Encourage* les Parties et *invite* les États de l'aire de répartition situés le long de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie, en conformité avec le document WCC-2012-Res-028 « Conserver la voie de migration Asie de l'Est-Australasie et ses oiseaux d'eau menacés notamment dans la région de la mer Jaune » (Union internationale pour la conservation de la nature, UICN) et la voie de migration Asie de l'Ouest-Afrique de l'Est, compte tenu de l'importance de la coopération entre les pays pour parvenir à une gestion efficace, pour élaborer des plans d'action internationaux et nationaux et des plans pour les zones côtières d'ici à 2020, et ce afin d'assurer l'avenir de cette ressource d'importance fondamentale et pour les nouvelles Parties, en particulier celles qui possèdent d'importantes zones intertidales, de se joindre à cette Convention;

13. *Encourage* les Parties et *invite* les États de l'aire de répartition dans les Amériques à mettre en œuvre des stratégies et des actions pour protéger, gérer et restaurer les habitats intertidaux tels qu'identifiés dans le Plan d'action de l'initiative pour les oiseaux de rivage le long de la voie de migration Atlantique et la Stratégie de conservation des oiseaux de rivage Pacifique-Amériques ;

Sensibilisation du public

14. *Encourage vivement* l'élaboration de programmes et d'initiatives incluant, par exemple, des festivals à l'occasion de l'arrivée d'espèces migratrices, des initiatives d'écotourisme dont celles liées à l'appréciation gastronomique de fruits de mer durables, et un encouragement à l'accès responsable du public aux étendues intertidales qui fassent comprendre l'importance des zones humides intertidales et des habitats y associés, aux décideurs et autres acteurs (y compris les secteurs pertinents du milieu des affaires) et *prône* le partage de ces expériences, par exemple à travers le Forum côtier (voir plus haut le paragraphe 2);
15. *Demande* au Secrétariat d'examiner les questions contenues dans la présente Résolution comme thème pour une future Journée mondiale des oiseaux migrateurs et d'autres activités et initiatives de sensibilisation, y compris une Journée mondiale de la migration des poissons ;

Rapports

16. *Demande* aux Parties et au Conseil scientifique de faire rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la présente Résolution, y compris des évaluations de l'efficacité des mesures prises, à chaque session de la Conférence des Parties, y compris par le biais de leurs rapports nationaux.

Espèces inscrites à l'Annexe I de la Convention qui dépendent largement des habitats intertidaux et autres habitats côtiers.

Ordre	Famille	Espèce	Région de la CMS						Voies de migration des oiseaux migrateurs						
			Afrique	Asie	Amérique du Sud et centrale et Caraïbes	Amérique du Nord	Europe	Océanie	Voies de migration des Amériques	Voie de migration Est Atlantique	Voie de migration mer Noire-Méditerranée	Voie de migration Asie orientale-Australasie	Voie de migration Asie centrale	Voie de migration Asie de l'Est-Australasie	Voie de migration du Pacifique
Sirenia	Trichechidae	Lamentin <i>Trichechus manatus</i> (populations entre le Honduras et Panama)													
Sirenia	Trichechidae	Lamentin ouest-africain <i>Trichechus senegalensis</i>													
Carnivora	Mustelidae	Loutre de mer <i>Lontra felina</i>													
Carnivora	Mustelidae	Loutre du Chili <i>Lontra provocax</i>													
Carnivora	Phocidae	Phoque moine de Méditerranée <i>Monachus monachus</i>													
Cetacea	Delphinidae	Dauphin du Cameroun <i>Sousa teuszii</i>													
Cetacea	Pontoporiidae	Dauphin de la Plata <i>Pontoporia blainvillei</i>													
Anseriformes	Anatidae	Oie naine <i>Anser erythropus</i>													
Anseriformes	Anatidae	Eider de Steller <i>Polysticta stelleri</i>													
Anseriformes	Anatidae	Fuligule de Baer <i>Aythya baeri</i>													
Anseriformes	Anatidae	Fuligule nyroca <i>Aythya nyroca</i>													
Gruiformes	Gruidae	Grue du Japon <i>Grus japonensis</i>													
Gruiformes	Gruidae	Grue moine <i>Grus monacha</i>													

Ordre	Famille	Espèce	Région de la CMS						Voies de migration des oiseaux migrateurs						
			Afrique	Asie	Amérique du Sud et centrale et Caraïbes	Amérique du Nord	Europe	Océanie	Voies de migration des Amériques	Voie de migration Est Atlantique	Voie de migration mer Noire-Méditerranée	Voie de migration Asie orientale-Australasie	Voie de migration Asie centrale	Voie de migration Asie de l'Est-Australasie	Voie de migration du Pacifique
Sphenisciformes	Spheniscidae	Manchot de Humboldt <i>Spheniscus humboldti</i>													
Procellariiformes	Procellariidae	Pétrel cahow <i>Pterodroma cahow</i>													
Procellariiformes	Procellariidae	Puffin des Baléares <i>Puffinus mauretanicus</i>													
Procellariiformes	Procellariidae	Puffinure de Garnot <i>Pelecanoides garnotii</i>													
Ciconiiformes	Ciconiidae	Cigogne à bec noir <i>Ciconia boyciana</i>													
Pelecaniformes	Threskiornithidae	Petite spatule <i>Platalea minor</i>													
Pelecaniformes	Ardeidae	Crabier blanc <i>Ardeola idae</i>													
Pelecaniformes	Ardeidae	Aigrette de Chine <i>Egretta eulophotes</i>													
Pelecaniformes	Pelecanidae	Pélican frisé <i>Pelecanus crispus</i>													
Pelecaniformes	Pelecanidae	Pélican blanc <i>Pelecanus onocrotalus</i> (seulement populations paléartiques)													
Charadriiformes	Scolopacidae	Courlis d'Alaska <i>Numenius tahitiensis</i>													
Charadriiformes	Scolopacidae	Courlis esquimau <i>Numenius borealis</i>													
Charadriiformes	Scolopacidae	Courlis à bec grêle <i>Numenius tenuirostris</i>													
Charadriiformes	Scolopacidae	Courlis de Sibérie <i>Numenius madagascariensis</i>													
Charadriiformes	Scolopacidae	Grand bécasseau maubèche <i>Calidris tenuirostris</i>													
Charadriiformes	Scolopacidae	Bécasseau maubèche <i>Calidris canutus rufa</i>													

Ordre	Famille	Espèce	Région de la CMS						Voies de migration des oiseaux migrateurs						
			Afrique	Asie	Amérique du Sud et centrale et Caraïbes	Amérique du Nord	Europe	Océanie	Voies de migration des Amériques	Voie de migration Est Atlantique	Voie de migration mer Noire-Méditerranée	Voie de migration Asie orientale-Australasie	Voie de migration Asie centrale	Voie de migration Asie de l'Est-Australasie	Voie de migration du Pacifique
Charadriiformes	Scolopacidae	Bécasseau spatul <i>Calidris pygmaea</i>													
Charadriiformes	Scolopacidae	Bécasseau roussâtre <i>Calidris subruficollis</i>													
Charadriiformes	Scolopacidae	Bécasseau semipalmé <i>Calidris pusilla</i>													
Charadriiformes	Scolopacidae	Chevalier tacheté <i>Tringa guttifer</i>													
Charadriiformes	Laridae	Mouette de Saunders <i>Saundersilarus saundersi</i>													
Charadriiformes	Laridae	Goéland de Mongolie <i>Larus relictus</i>													
Charadriiformes	Laridae	Goéland à iris blanc <i>Larus leucophthalmus</i>													
Charadriiformes	Laridae	Goéland d'Audouin <i>Larus audouinii</i>													
Charadriiformes	Laridae	Goéland d'Oïrog <i>Larus atlanticus</i>													
Charadriiformes	Laridae	Sterne du Pérou <i>Sternula lorata</i>													
Charadriiformes	Laridae	Sterne d'Orient <i>Thalasseus bernsteini</i>													
Charadriiformes	Alcidae	Guillemot du Japon <i>Synthliboramphus wumizusume</i>													
Accipitriformes	Accipitridae	Pyguargue à queue blanche <i>Haliaeetus albicilla</i>													
Accipitriformes	Accipitridae	Pyguargue de Steller <i>Haliaeetus pelagicus</i>													
Falconiformes	Falconidae	Faucon sacre <i>Falco cherrug</i> (à l'exception des populations mongoles)													

Ordre	Famille	Espèce	Région de la CMS						Voies de migration des oiseaux migrateurs						
			Afrique	Asie	Amérique du Sud et centrale et Caraïbes	Amérique du Nord	Europe	Océanie	Voies de migration des Amériques	Voie de migration Est Atlantique	Voie de migration mer Noire-Méditerranée	Voie de migration Asie orientale-Australasie	Voie de migration Asie centrale	Voie de migration Asie de l'Est-Australasie	Voie de migration du Pacifique
Passeriformes	Acrocephalidae	Rousserolle d'Irak <i>Acrocephalus griseldis</i>													
Passeriformes	Acrocephalidae	Phragmite aquatique <i>Acrocephalus paludicola</i>													
Passeriformes	Parulidae	Figuier de Kirtland <i>Dendroica kirtlandii</i>													
Testudinata	Cheloniidae	Tortue verte <i>Chelonia mydas</i>													
Testudinata	Cheloniidae	Caouanne <i>Caretta caretta</i>													
Testudinata	Cheloniidae	Tortue imbriquée <i>Eretmochelys imbricata</i>													
Testudinata	Cheloniidae	Tortue de Ridley <i>Lepidochelys kempii</i>													
Testudinata	Cheloniidae	Tortue batarde <i>Lepidochelys olivacea</i>													
Testudinata	Dermochelyidae	Tortue luth <i>Dermochelys coriacea</i>													
Lamniformes	Lamnidae	Grand requin blanc <i>Carcharodon carcharias</i>													
Pristiformes	Pristidae	Poisson-scie <i>Anoxypristis cuspidata</i>													
Pristiformes	Pristidae	Poisson-scie <i>Pristis clavata</i>													
Pristiformes	Pristidae	Poisson-scie tident <i>Pristis pectinata</i>													
Pristiformes	Pristidae	Poisson-scie <i>Pristis zijsron</i>													
Pristiformes	Pristidae	Poisson-scie commun <i>Pristis pristis</i>													
Myliobatiformes	Myliobatidae	Raie Mantay <i>Manta alfredi</i>													
Myliobatiformes	Myliobatidae	Longhorned Pygmy Devil Ray <i>Mobula eregoodootenkee</i>													

Ordre	Famille	Espèce	Région de la CMS						Voies de migration des oiseaux migrateurs						
			Afrique	Asie	Amérique du Sud et centrale et Caraïbes	Amérique du Nord	Europe	Océanie	Voies de migration des Amériques	Voie de migration Est Atlantique	Voie de migration mer Noire-Méditerranée	Voie de migration Asie orientale-Australasie	Voie de migration Asie centrale	Voie de migration Asie de l'Est-Australasie	Voie de migration du Pacifique
Myliobatiformes	Myliobatidae	Shortfin Devil Ray <i>Mobula kuhlii</i>													
Myliobatiformes	Myliobatidae	Smoothtail Mobula <i>Mobula munkiana</i>													
Acipenseriformes	Acipenseridae	Esturgeon commun <i>Acipenser sturio</i>													